



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Bilan d'activité 2022 de la MNCPC**

**Une publication de la Mission nationale  
de contrôle des précurseurs chimiques  
Direction générale des Entreprises**



## ÉDITORIAL

L'année 2022 aura été particulièrement riche pour la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques.

Dans un contexte où les ventes en ligne explosent, la MNCPC a pris contact avec les principales plateformes de e-commerce afin d'initier un partenariat et de mettre en place des systèmes d'alertes sur les précurseurs chimiques les plus sensibles. La récente mise en ligne sur le site de la MNCPC d'un formulaire dédié à la déclaration de soupçon a provoqué une hausse des signalements de particuliers alors que le nombre des signalements transmis par les opérateurs économiques et les partenaires internationaux demeure relativement stable.

Fidèle à sa démarche préventive, la Mission a également opéré une refonte partielle du formulaire de déclaration du client. Cette refonte veut répondre au décalage progressif entre les données demandées et l'objectif de sécurisation des échanges. Menée en concertation avec les fédérations professionnelles, elle a donné lieu à un webinaire auquel ont participé 164 représentants d'entreprises, d'établissements pharmaceutiques et du monde de la recherche, témoignant du succès et de l'utilité de cette démarche.

En parallèle, une étape symbolique a été franchie en décembre avec la dématérialisation intégrale des démarches relatives aux demandes d'agrément et d'enregistrement. Désormais, les 600 opérateurs habilités auprès de la mission peuvent depuis

leur compte dans DELPHES déposer une demande et l'obtenir directement via ce téléservice. Cette étape devrait être suivie prochainement par l'ouverture dans DELPHES des démarches d'obtention des autorisations d'importation et surtout d'exportation. Les travaux qui seront menés en 2023 permettront ainsi de fluidifier les traitements et de répondre à l'accroissement substantiel des demandes déposées auprès du service, avant d'envisager une dématérialisation intégrale de ces procédures.

L'action institutionnelle du service s'est également poursuivie. La MNCPC applique désormais, avec la parution du décret n°2021-1287, la réglementation sur les précurseurs à l'ensemble des territoires ultramarins sous statut particulier. Cette avancée s'explique dans un contexte de complexification des trafics et d'une volonté de mieux réguler les échanges des substances concernées. En parallèle, la mission a contribué en 2022 à l'initiation d'actions de recherche dans le domaine du trafic de stupéfiants en liaison étroite avec la mission interministérielle de lutte contre les conduites et tendances addictives (Mildeca), tandis qu'elle explore actuellement avec le conseil général de l'économie des pistes pour surveiller plus efficacement le détournement des substances comme la gammabutyrolactone (GBL). Ces substances, utilisées à mauvais escient, ont des effets délétères sur la santé et constituent en même temps un intrant essentiel dans l'activité de plusieurs secteurs économiques allant de l'industrie agro-alimentaires à celle des semi-conducteurs.

Enfin, je garde à l'esprit que la MNCPC fêtera prochainement ses trente ans. Trente années au sein de la Direction générale des Entreprises, pour une mission au positionnement original, à l'identité interministérielle affirmée et résolument tournée vers les entreprises.

**Thomas COURBE**

# Bilan d'activité 2022 de la MNCPC



**613** opérateurs agréés et enregistrés relevant des secteurs de l'industrie pharmaceutique, de la parfumerie, du traitement de l'eau, de l'agro-alimentaire, du courtage, de la chimie fine, de l'analyse médicale, des matières plastiques et de l'industrie de la défense.

---



**111** agréments délivrés.

---



**23** nouveaux enregistrements délivrés.

**78** renouvellements/mises à jour d'enregistrements traités.



**47** autorisations d'importations délivrées.

---



**27** signalements de transactions suspectes :

**pour les exportations**

- **1 569** tonnes de produits chimiques autorisés à être exportés en 2022, soit un triplement de volume comparé à 2021 (561 tonnes) à destination de 84 pays...

**couvertes par 1 761 autorisations délivrées dont :**

- **109** autorisations simplifiées couvrant 597 exportations (soit plus de 5 exportations couvertes par autorisation);
- **870** concernent les médicaments contenant de la pseudoéphédrine, soit 49% des exportations autorisées;
- **116** autorisations concernent l'exportation de permanganate de potassium.

# La MNCPC en quelques mots

Créée par arrêté interministériel du 11 mars 1993, la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues (MNCPC) a pour mission principale d'assurer le contrôle de la production et des échanges commerciaux des substances chimiques susceptibles d'être détournées pour alimenter les réseaux de fabrication illicite de drogues.

L'action de la MNCPC se veut avant tout équilibrée. Elle fait appel à la vigilance de tous les professionnels qui acquièrent, fabriquent, vendent, stockent, échangent et utilisent ces substances chimiques, communément connues sous le nom de précurseurs de drogues. Cette action, qui s'inscrit dans un cadre tant européen qu'international, vise à limiter l'offre des substances aux seuls utilisations licites, multiples et bien souvent incontournables dans l'industrie, que ce soit pour la fabrication de médicaments, d'arômes pour les industries agroalimentaires, de parfums, de peintures ou dans de très nombreuses compositions largement commercialisées.

L'enjeu est d'assurer une surveillance et un encadrement de leur commerce licite afin d'éviter des détournements pouvant conduire à la fabrication clandestine de drogues.

Pour les opérateurs concernés, ceci entraîne un certain nombre d'obligations administratives (agrément, enregistrement, déclarations, mentions inscrites sur les substances, fourniture de documents, tenue de registres, etc.) et un impératif à la fois légal et éthique : la notification de soupçon.

La MNCPC, autorité française compétente pour la surveillance des précurseurs chimiques, par sa composition interministérielle (Industrie, Douane, Police), sa place d'interlocuteur auprès des autorités compétentes étrangères, ses relations établies et étroites avec le monde de l'industrie et du commerce, son action de pivot entre les opérateurs français et les services d'enquête, joue un rôle essentiel dans la conception, l'animation et la coordination de ce dispositif fondé sur le partenariat entre les acteurs économiques et administratifs.

### **Pour nous contacter**

Par téléphone : 01 79 84 34 00

Par mail : [mncpc.dge@finances.gouv.fr](mailto:mncpc.dge@finances.gouv.fr)  
[precurseurschimiques.entreprises.gouv.fr](mailto:precurseurschimiques.entreprises.gouv.fr)

**Direction générale des Entreprises**  
67, rue Barbès – 94200 Ivry-sur-Seine  
[entreprises.gouv.fr](http://entreprises.gouv.fr)